



NOVEMBRE
2020

lettre d' info

RN164 - Mise à 2x2 voies dans le secteur de ROSTRENNEN Un projet financé par l'État et la Région Bretagne

Les TRAVAUX ROUTIERS de mise à 2x2 voies sont bien engagés

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Rostrenen est désormais bien engagé. Cette lettre vous propose des informations sur :

- l'avancement des travaux sur les trois sections : déviation de Plouguernével, déviation de Rostrenen et section de Glomel ;
- les mesures compensatoires et les différents ouvrages prévus pour limiter l'impact sur l'environnement de cet aménagement routier ;
- les découvertes issues des chantiers de fouille archéologiques ;
- la démarche de gestion du foncier agricole et forestier.

Les OBJECTIFS du projet

L'opération de mise à 2x2 voies de la RN164 est un projet structurant pour la Bretagne et l'attractivité des territoires traversés. Elle est divisée en plusieurs tronçons. Certains sont à l'étude, d'autres en travaux ou déjà mis en service. En 2020, les travaux s'accroissent avec 32 km de chantiers engagés en même temps à Châteauneuf-du-Faou, Rostrenen, Merdrignac et Plémet. Au niveau de Rostrenen, sur les 15 km de l'opération, les 11 km des sections est et centre sont actuellement en travaux (voir en pages 2 et 3).

> Financement

61 millions d'euros d'euros inscrits au contrat de plan État-Région (CPER) pour les études, procédures et acquisitions sur les trois sections et la réalisation des travaux des sections 1 et 2 répartis à parts égales.



Planning général des TRAVAUX

SECTION 1

DÉVIATION DE PLOUGUERNÉVEL

- Obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale fin 2018
- Premiers travaux début 2019 (déplacement de réseaux/défrichement)
- Mise en service mi-2022

SECTION 2

DÉVIATION DE ROSTRENNEN

- Obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale début 2020
- Premiers travaux fin 2019 - début 2020 (déplacement de réseaux/défrichement)
- Mise en service mi-2023

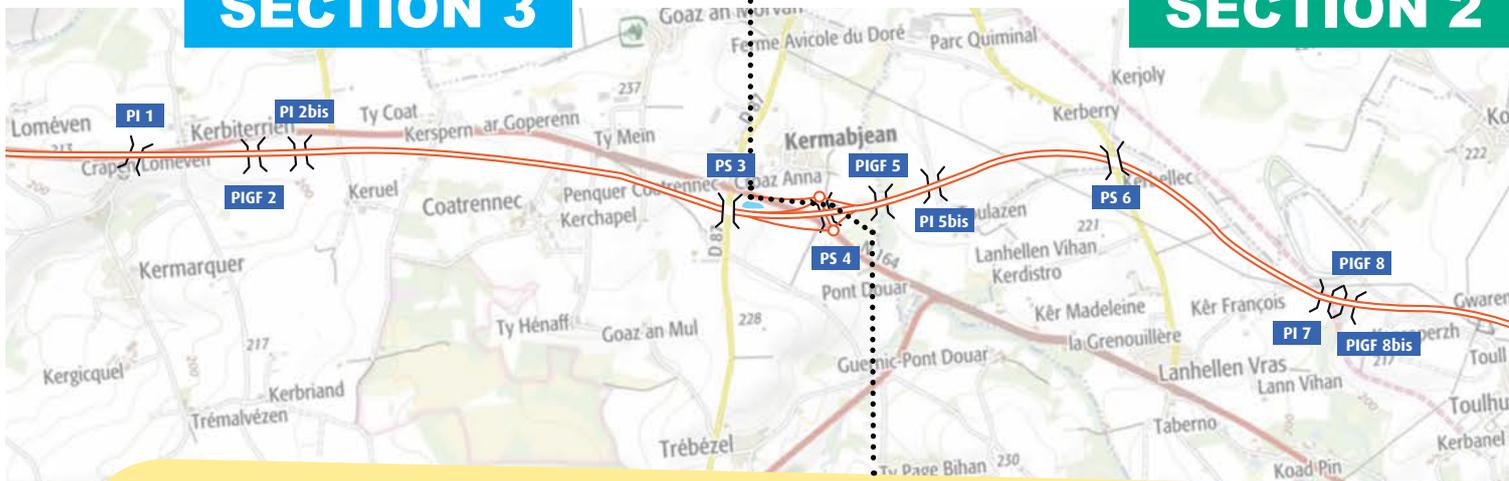
SECTION 3

LIAISON LOMEVEN - KERMABJEAN (GLOMEL)

- Obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale début 2020
- Fouilles archéologiques en 2021
- Premiers travaux dans le prochain CPER

SECTION 3

SECTION 2



SECTION 1

La déviation de PLOUGUERNÉVEL

Le POINT sur les travaux

Après les travaux de défrichement lancés début 2019, la réalisation des ouvrages n°12, 14 et 16 a été entreprise en avril 2019. Ceux-ci ont permis de rétablir la RD49 et la voie communale n°28 au niveau de Toul-an-Dol. La construction du passage inférieur n°12, qui rétablit un chemin agricole, a débuté en mars 2020 après consolidation du sol supportant l'ouvrage par tassement et s'est achevé en septembre 2020.

Débutés en septembre 2019, les travaux de terrassement, d'assainissement, de chaussées et des deux ouvrages pour le passage de la grande faune de cette section (PIGF n°13 à proximité du Petit Doré et PSGF n°15 dans le bois de Kegorec) devraient durer environ deux ans et demi. Ils comprennent également le remplacement de deux aqueducs sous la chaussée existante afin d'intégrer des banquettes destinées à faire passer la petite faune semi-aquatique, la stabilisation par revêtement en pierre des perrés des deux ponts existant au-dessus de la déviation, la réalisation d'un écran antibruit et la création ou l'agrandissement de quatre bassins de rétention des eaux pluviales.

Grâce à l'excédent des sols excavés, des merlons antibruit seront élevés le long de la route dans les secteurs de Toul-an-Dol et de la rue du Capitaine Le Gloan et des aménagements paysagers réalisés à Kerlouis.

La période de confinement liée à la COVID19 a entraîné une interruption momentanée des travaux qui ont repris progressivement dès avril 2020, dans le respect des règles sanitaires en vigueur appliquées dans le BTP.

Des RESTRICTIONS de circulation

L'aménagement de la section 1 de la RN164 est réalisé en intégrant l'emprise actuelle de la chaussée dans cette section. Ainsi les travaux sur cette section, longue de 5,7 km, doivent être réalisés tout en gérant le flux de véhicules circulant habituellement sur cette route.

Durant les mois de septembre, octobre et novembre 2020, certains travaux ont cependant nécessité la fermeture provisoire de la RN164, avec un basculement de la totalité du trafic via la traversée de Plouguernével.

Cette déviation provisoire a ainsi permis d'éviter les nombreuses interruptions de trafic que ces opérations auraient entraînées, améliore la sécurité des usagers et des entreprises et fiabilise la durée des interventions.



L'élargissement du passage inférieur au niveau de la RD49 (OA 14) est terminé.



Merlon antibruit au niveau de Toul-an-Dol.



Bassin de rétention provisoire pour la durée des travaux.

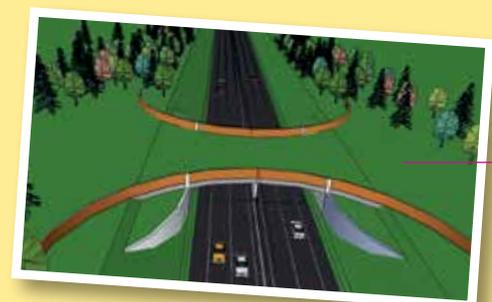


Image 3D du passage supérieur grande faune n°15.

SECTION 1



PI : passage inférieur

PIGF : passage inférieur grande faune

PS : passage supérieur

PSGF : passage supérieur grande faune

SECTION 2

La déviation de ROSTRENEN

Elle consiste en l'élaboration d'un tracé neuf de 5,3 km au droit de la commune de Rostrenen incluant un échangeur complet avec la RD790.

Les TRAVAUX sont lancés !

Les travaux de défrichage et de démolition des bâtiments acquis destinés à libérer les zones des ouvrages d'art de la RD790 ont été réalisés au cours du premier semestre 2020.

Les premiers travaux d'ouvrage d'art, qui nécessitent la mise en place d'une voirie provisoire pour dévier le trafic local, ont débuté en juillet 2020 pour une durée d'un an.

Des déviations localisées seront mises en place au niveau des RD790, RD31 et RD23 le temps des travaux.

Une fois tous les ouvrages d'art réalisés, à partir du printemps 2021, le chantier général de terrassement et de chaussée se poursuivra sans interférer avec la circulation, puisqu'il se déroulera en tracé neuf.

Des ouvrages mixtes HYDRAULIQUE-FAUNE pour une meilleure continuité écologique

Pour rétablir le passage régulier de grands animaux transitant dans le secteur, deux passages spécifiques, dimensionnés pour le cerf élaphe, sont prévus :

- un passage sous la future route situé dans le secteur de l'hippodrome de Rostrenen sur le Saint-Jacques,
- un passage sous la future route situé dans le vallon du Pont-douar.

D'une largeur de 15 m et d'une hauteur supérieure à 4 m, ces deux ouvrages sont couplés avec un ouvrage hydraulique assurant la continuité des cours d'eau existants. Grâce à la présence de la végétation et de l'eau, ce type d'ouvrage mixte (hydraulique – faune) est particulièrement apprécié des animaux et remplit ainsi d'autant mieux sa fonction de corridor de passage pour la faune au-delà de l'infrastructure.



Préparation du site pour le PIGF8-8bis.

SECTION 3

La liaison LOMEVEN - KERMABJEAN (GLOMEL)

La section 3 consiste en un tracé neuf de 4,4 km incluant un échangeur avec la RD3. En début d'année 2020, il a obtenu l'autorisation environnementale, en commun avec la section 2.

Cette section n'étant pas financée au contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, le projet technique complet sera finalisé ultérieurement. Le diagnostic archéologique a été réalisé début 2019 par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). Il montre des zones intéressantes à prospecter qui vont faire l'objet de prescriptions de fouilles (voir en page suivante).



Un hibernaculum (abris pour reptiles) créé.

L'aménagement foncier agricole et forestier (AFAFE)

L'AFAFE est une opération de restructuration foncière qui permet d'accompagner la réalisation d'un projet en remédiant aux dommages causés aux structures d'exploitation agricole (prélèvement de terres, effet de coupure, destruction de la trame parcellaire, morcellement des propriétés...). Il opère en veillant à regrouper les parcelles, rapprocher les terres du siège de l'exploitation, mettre en place des dessertes autonomes de chaque parcelle partout où cela est possible.

Dans le cadre de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164, un classement des terres visant à assurer par la suite un échange équitable en valeur des terres a, dans un premier temps, été réalisé. Il a fait l'objet d'une consultation publique en juin 2019 et a reçu un avis favorable de la commission départementale d'aménagement foncier. Ce classement a permis d'engager une prise de possession anticipée en 2020 par arrêté préfectoral, nécessaire au lancement des travaux de la section 2.

Grâce aux réserves constituées avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), dont la surface est aujourd'hui déjà supérieure à la surface du projet concernée par l'AFAFE, le prélèvement sur les exploitations et/ou les propriétés foncières pourra être entièrement compensé lors de la redistribution des nouvelles parcelles. Néanmoins, la veille foncière se poursuit afin que ces réserves soient les plus judicieusement réparties par la suite.

Le point sur l'archéologie préventive



Sur la section 1, aucun diagnostic archéologique n'a été prescrit.

Sur la section 2, un diagnostic a été réalisé au premier trimestre 2018. Le rapport de l'INRAP a révélé l'absence d'occupation humaine majeure dans l'emprise du projet : à l'exception de

limites parcellaires modernes, de quelques traces confuses et d'un petit locus (lieu de fouille) de datation indéterminée, aucun élément susceptible de définir l'existence d'occupations archéologiques n'a été observé. Dès lors, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) n'a pas prescrit d'investigation complémentaire.

Sur la section 3, la campagne de diagnostic a été réalisée au premier trimestre 2019. Elle a mis en évidence la présence de nombreuses occupations protohistoriques et historiques : de l'Âge du Bronze et du Moyen Âge à Croaz-Anna, de l'Âge du Bronze à Kerchapel, Coatrennec et Kermaquer. De nouvelles investigations ont donc été prescrites avant les travaux d'aménagement.

Les fouilles complémentaires sont envisagées à l'été 2021.



Création d'une mare.

Les MESURES COMPENSATOIRES environnementales

Sur le chantier de la section 1, des mesures environnementales ont été mises en place avant les travaux de terrassement pour compenser l'impact du chantier sur le milieu naturel. Ainsi, par exemple, six mares de substitution ont été créées de part et d'autre des abords du chantier afin d'attirer les batraciens vers des lieux plus sûrs, hors de la zone d'emprise du projet.

Des clôtures en géotextile ont également été installées pour les empêcher de revenir sur le chantier.

Observées depuis un an par deux écologues affectés au chantier pour s'assurer de la fonctionnalité de

ces aménagements dans le temps, ces mares accueillent déjà, pour deux d'entre elles, des pontes de batraciens.

De même, sept refuges pour reptiles (hibernacula), composés d'un lit de pierres surmontés d'un lit de végétaux destinés à les abriter notamment l'hiver, ont été mis en place (photo).

La section 2 fait l'objet d'une démarche semblable.

Des mesures compensatoires par restauration-créeation de zones humides, boisements, haies seront mises en place prochainement pour ces deux sections.

VOUS INFORMER SUR LE PROJET

Pour suivre les étapes du projet d'aménagement de la RN 164 - Secteur de Rotrenen ou nous contacter, rendez-vous sur le site de la DREAL Bretagne : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr (onglet infrastructures, sécurité, transports).

Ce document, publié par la DREAL Bretagne, a été réalisé avec le concours des services de la DREAL.

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés - Crédits photographiques : DREAL Bretagne